Zeitschrift: Physiotherapeut : Zeitschrift des Schweizerischen

Physiotherapeutenverbandes = Physiothérapeute : bulletin de la Fédération Suisse des Physiothérapeutes = Fisioterapista : bollettino

della Federazione Svizzera dei Fisioterapisti

Herausgeber: Schweizerischer Physiotherapeuten-Verband

Band: - (1980)

Heft: 2

Artikel: Hippothérapie : traitement physiothérapeutique chez le malade atteint

de sclérose en plaques

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-930559

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

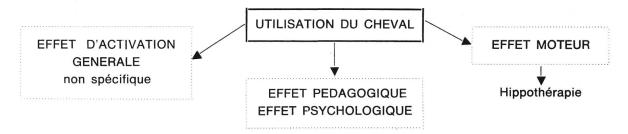
Hippothérapie

Traitement physiothérapeutique chez le malade atteint de sclérose en plaques

Conférence donnée à la journée d'information sur la sclérose en plaques du 24 novembre 1979 à Montana, par Ursula Künzle, physiothérapeute à l'Hôpital Cantonal de Bâle et présidente du Groupe Suisse pour l'Hippothérapie.

Etant donné que cette journée d'information sur la sclérose en plaques est placée sous le titre «Possibilités de traitement en utilisant le cheval», considérons d'abord quels sont les effets thérapeutiques que nous apporte le cheval: Bâle dans le service de neurologie. Grace à l'intérêt et à la vienveillance de nos chefs, le Prof. Kaeser et le Prof. Wüthrich, il fut possible d'en approfondir les bases et d'en faire un traitement spécifique. Cette thérapie repose sur les données Bobath et sur les connaissances de la cinésiologie fonctionelle de Klein-Vogelbach.

L'effet recherché par l'utilisation du cheval est une amélioration des mouvements sélectifs du bassin, donc meilleur équilibre et meilleur tonus musculaire. Ici le cheval



Les possibilités de traitement par le cheval sont bien diverses. Le vaste domaine de l'activation générale est certainement le plus répandu. Il trouve aussi son application chez les malades de sclérose en plaques, sous le nom d'équitation thérapeutique, de thérapie équestre ou d'équitation d'activation.

Quant à l'utilisation de l'effet psychologique, celui-ci est en Suisse un domaine en plein développement.

Ces deux grands groupes ne figurent ici qu'à titre complémentaire, pour donne un aperçu des possibilités de traitement par le cheval. Je ne voudrai oublier de mentionner l'équitation pour handicapés, qui est une activité sportive, sans intention thérapeutique spécifique. Ce domaine ne fait pas partie de mon exposé.

Ma conférence se limite à l'application de l'hippothérapie, qui est l'utilisation de l'effet moteur du cheval. L'hippothérapie est une dénomination très restrictive qui veut dire l'utilisation du mouvement du dos du cheval à des fins thérapeutiques. Le champ d'application de l'hippothérapie s'adresse uniquement aux troubles moteurs. C'est une forme de kinésithérapie, qui a sa place au sein de la vaste palette de la physiothérapie.

Depuis 1966 nous pratiquons régulièrement l'hippothérapie à l'Hôpital Cantonal de

nous apporte une possibilité unique: entraîner l'équilibre du tronc au moyen d'une mobilisation réactive du bassin. Aucune autre technique ne permet d'atteindre ce but avec autant d'efficacité.

Pour quels patients cette thérapie est-elle destinée?

Au fil des années, l'indication se précisa; de prime abord, l'hippothérapie est un traitement symptomatique s'applicant

- a) aux paralysies spastiques atteignant les membres inférieurs (symptomes qui amènent un bloc du bassin et par conséquent une décompensation de la musculature lombaire)
- b) aux difficultés de coordination du tronc (amenant également un bloc du tronc, comme compensation de l'ataxie)
- c) aux dorsalgies dues à la surcharge secondaire de la musculature du dos.

Ces symptomes se trouvent souvent réunis chez une certaine forme de sclérose en plaques. Ce groupe correspond à environ 30% des malades venant en ambulatoire de physiothérapie.

En plus de cette indication symptomatique, le patient doit remplir une condition principale: il doit être à même de se tenir en position assise librement, sans l'aide des bras et sans appui. Contre-indication clinique: poussée aigue de la maladie

Contre-indication symptomatique: manque de liberté articulaire nécessaire au niveau du bassin et manque d'activité musculaire au niveau du tronc.

Quelles sont les conditions nécessaires à remplir pour utiliser le cheval commen engin de physiothérapie?

De maints auteurs réputés ont reconnu que le mouvement du cheval au pas produisait sur le bassin un mouvement semblable à celui de la démarche au sol. Il est indispensable d'accentuer la valeur de l'allure du pas, celle-ci étant la seule correspondant au mouvement rythmique de la démarche. Avec l'aide du mouvement du cheval, le thérapeute est à même d'influencer le schème moteur du patient pour lui permettre d'acquérir un perfectionnement de ses mouvements anormaux. Le mouvement du cheval au pas donne une sensation nouvelle au tronc du patient, même sensation que s'il marchait. C'est la raison pour laquelle le cheval nous donne une possibilité nouvelle et efficace dans le traitement de ses patients atteints de troubles moteurs.

L'hippothérapie se restraint à l'application de l'allure du cheval à 4 temps, c'est-à-dire à celle du pas (chez le poney d'Islande en plus le tölt). Les allures du trot et du galop sont des allures élevées, qui s'excluent d'elles-mêmes en hippothérapie.

Si nous analysons le mouvement du cheval au pas, nous trouvons une amplitude et une fréquence propre à chaque cheval. En ce qui concerne l'amplitude du mouvement, il est évident qu'un patient atteint de difficultés motrices pourra plus facilement s'adapter à un mouvement fin. En ce qui concerne la fréquence du mouvement, nous savons, grâce aux données de la cinésiologie fonctionelle, que la fréquence correspondant à la démarche de l'adulte est de 120 pas à la minute. Cette fréquence du mouvement, nous l'obtenons chez les races de petits chevaux (p.ex. poney d'Islande). Pour l'application de l'hippothérapie chez l'enfant, la fréquence du mouvement du cheval devra être plus élevée.

Par conséquent, il est évident que le thérapeute doit choisir son médium cheval selon des possibilités et la grandeur du patient. Le thérapeute doit comprendre les difficultés de son patient, ses compensations. Il doit aussi connaître les possibilités d'adaptation, les exercices adéquats afin d'aider à juste mesure le sujet à améliorer ses performances motrices. Le physiothérapeute, étant la personne exécutante du traitement, doit se perfectionner dans ce domaine spécifique de l'engin cheval. Qu'il soit cavalier ne suffit pas, car l'hippothérapie n'est pas une forme d'équitation, ni une rééducation par l'équitation, car le patient n'exerce aucune action directe sur le cheval.

Le GROUPE SUISSE POUR L'HIPPO-THERAPIE organise depuis 1978 des cours de perfectionnement en hippothérapie pour physiothérapeutes. A côté de ce but de formation, le GROUPE SUISSE POUR L'HIPPOTHERAPIE se charge également de l'information générale dans le domaine médical et social, et met tout en oeuvre pour faire reconnaître l'hippothérapie comme traitement de physiothérapie valable.

Jusqu'à ce jour, l'hippothérapie n'est pas remboursée comme traitement spécifique par les assurances. L'assurance longue maladie rembourse les frais d'hippothérapie uniquement pour les patients atteints de scléroses en plaques, et ceci seulement à certaines conditions.

Il reste un pas important à franchir pour que l'hippothérapie soit admise comme possibilité physiothérapeutique; ce pas concerne les physiothérapeutes. En effet, ceuxci doivent se metter d'accord au sein de la Fédération Suisse des physiothérapeutes pour définir strictement l'hippothérapie et la délimiter ainsi des autre applications du cheval à but non physiothérapeutique. Cette entente est urgente, car ainsi il sera possible d'agir auprès des assurances pour obtenir une rémunération officielle. Ceci permettra aux patients de toutes les couches sociales de bénéficier de l'hippothérapie.